



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N° 13/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le Jeudi 03 avril à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FINANCES

Vote du budget
primitif 2025

M. Jean-Pierre BEGEL est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

SONT PRESENTS

26/03/2025

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques,, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (pouvoir de Dominique THOMAS), DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, HETT Paul, LAURENT Annick, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (pouvoir de Stéphanie POIRIER), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MOUGIN Dominique, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMEN Yannick.

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

SONT EXCUSES

36

ADAM Christian, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène LASSERONT Elisabeth, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à Véronique MARCOT), RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, THIERY François, THOMAS Dominique (donne pouvoir à Sylvie D'ALGUERRE), THOMAS Philippe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

38

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

38

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 088-200048726-20250403-DELIB2025_13-DE



Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 27 février 2025,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 20 mars 2025,

Il est proposé au comité syndical d'arrêter le budget primitif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	2 333 025,00 €	1 687 623,71 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		645 401,29 €
Total section de fonctionnement	2 333 025,00 €	2 333 025,00 €

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement	168 949,79 €	146 989,72 €
Reste à réaliser 2024	30 857,21 €	
R 001 Excédent d'investissement reporté		142 397,28 €
Total section de fonctionnement	199 807,00 €	289 387,00 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTENT le Budget Primitif du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges pour l'exercice 2025,

AUTORISENT Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section,

AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN

